C 2023/8 Annexe 5: Égalité des genres – Progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes minimales définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des genres (titre actuel: «Politique de la FAO sur l'égalité des sexes», document en cours de révision) et du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP 2.0)

1. Les questions de genre, qui occupent une place centrale dans le mandat de la FAO, sont considérées comme un thème transversal. Les progrès accomplis et les résultats obtenus sont mesurés au moyen de deux indicateurs de performance clés, comme indiqué ci-après.

Indicateur 6.3.A – Nombre de normes minimales visant la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes

2. L'indicateur 6.3.A permet de mesurer l'application des 15 normes minimales relatives à l'intégration des questions de genre et aux interventions ciblant spécifiquement les femmes, qui sont définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des genres (titre actuel: «Politique de la FAO sur l'égalité des sexes», document en cours de révision). Ces normes visent à créer un environnement institutionnel favorable en appuyant la mise en place de mécanismes d'intégration des questions de genre axés sur les fonctions essentielles de l'Organisation. Elles ont été conçues pour être compatibles avec les indicateurs de performance du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP) et les compléter; ces derniers sont contraignants pour l'ensemble des organismes des Nations Unies, et la FAO fait le point sur leur application chaque année.

3. Les rapports établis au cours de l'exercice biennal 2020-2021 ont mis en évidence une constance et une progression dans l'application de la plupart des normes, en particulier celles qui concernent la collecte et la diffusion de données ventilées par sexe, l'apprentissage et le renforcement des capacités du personnel, l'évaluation ainsi que la formulation et la mise en œuvre de projets, telles que détaillées au *tableau 1*. Pendant l'exercice biennal, 14 des 15 normes ont été appliquées. La norme 14, qui porte sur le suivi des ressources financières, n'a pas pu être appliquée, car la FAO n'est pas encore en mesure de déterminer la part du budget de ses projets et de ses programmes qui est associée aux questions d'égalité des genres.

Tableau 1: Normes minimales définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des genres (titre actuel: «Politique de la FAO sur l'égalité des sexes», document en cours de révision)

Normes minimales d'intégration des questions de genre		2020	2021	Synthèse biennale des résultats
1	Toutes les grandes bases de données statistiques de la FAO comprennent des données ventilées par sexe lorsque celles-ci sont utiles et disponibles.	Norme appliquée	Norme appliquée	Sept[1] grandes bases de données de la FAO accessibles au public se prêtent à une ventilation des données par sexe, notamment les nouvelles archives de données liées aux objectifs de développement durable (ODD). Cinq d'entre elles comprennent des informations ventilées par sexe. La FAO diffuse ces informations au moyen de ses produits du savoir, en particulier ses publications phares, qui ne sont pas toutes annuelles. Tous les rapports phares sur la situation mondiale des ressources et des problématiques intéressant la FAO qui ont été publiés au cours de l'exercice biennal comprenaient une analyse des questions de genre, et trois d'entre eux[2] contenaient des données ventilées par sexe.

[1] La FAO a entrepris un regroupement de ses bases de données et l'information présentée ici fait référence à neuf grandes bases de données.

[2] *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde* et *La situation des marchés des produits agricoles*.

Normes minimales d'intégration des questions de genre		2020	2021	Synthèse biennale des résultats
2	La FAO investit dans le renforcement des capacités des États Membres afin de leur permettre de créer, d'analyser et d'utiliser des données ventilées par sexe dans l'analyse des politiques, ainsi que dans la planification et l'évaluation des programmes et des projets.	Norme appliquée	Norme appliquée	La FAO renforce les capacités des Membres en ce qui concerne la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe. Au cours de l'exercice biennal, des représentants de plus de 90 États ont participé à des ateliers de formation et des tables rondes régionaux et nationaux, qui ont notamment donné lieu à des débats ou des échanges d'informations sur l'importance de la collecte et de l'analyse de données ventilées par sexe pour la sécurité alimentaire. Par ailleurs, la FAO joue un rôle actif s'agissant d'aider les parties prenantes nationales à collecter et à diffuser des données ventilées par sexe dans le cadre de recensements et d'enquêtes agricoles, dont le nombre est passé de 32 en 2020 à 53 en 2021.
3	Une analyse des questions de genre est menée et un plan d'action correspondant est établi pour tous les objectifs stratégiques; les progrès en matière d'égalité des genres sont mesurés pour toutes les résultantes de l'Organisation.	Norme appliquée	Norme appliquée	Tous les objectifs stratégiques comprennent des activités liées aux questions de genre dans les programmes formulés aux niveaux des pays, des régions et du Siège, bien que ces activités soient parfois difficiles à isoler puisqu'elles sont souvent intégrées dans des résultats plus généraux. Les résultats spécifiques aux questions de genre, autrement dit dont le titre mentionne explicitement la dimension de genre, sont passés de 11 pour cent en moyenne à 15 pour cent. Pendant l'exercice biennal, 36,5 pour cent des résultats mis en évidence avaient une composante relative aux questions de genre. Le questionnaire d'évaluation des résultantes de la FAO distribué chaque année aux Membres contenait environ 30 pour cent de questions portant sur la problématique du genre.
4	Un objectif financier est fixé et respecté pour l'attribution des ressources destinées à la Politique de la FAO sur l'égalité des genres (titre actuel: «Politique de la FAO sur l'égalité des sexes», document en cours de révision).	Norme appliquée	Norme appliquée	Des ressources sont spécialement prévues dans le Programme de travail et budget pour les activités liées aux questions de genre, à l'échelle de l'Organisation.
5	Une évaluation de la situation nationale en matière d'égalité des genres est effectuée dans le cadre de la programmation par pays.	Norme appliquée	Norme appliquée	La FAO encourage la réalisation d'évaluations de la situation en matière d'égalité des genres par pays comme socle pour la formulation des cadres de programmation par pays (CPP) et des projets. Au cours de l'exercice biennal, 21 nouvelles évaluations ont été effectuées et tous les CPP adoptés montraient que des contraintes liées à la problématique du genre avaient été surmontées grâce à des activités inscrites dans la matrice de résultats.
6	Tous les services dressent un bilan de la situation en matière d'égalité des genres, qui permettra d'assurer une meilleure intégration de ces considérations, notamment en évaluant les progrès accomplis et les résultats obtenus.	Norme appliquée	Norme appliquée	La FAO préconise un bilan périodique des activités relatives aux questions de genre qui ont été menées à l'échelle de l'Organisation afin d'examiner les réalisations et de déceler les lacunes. En 2020 et 2021, 26 rapports ont été parachevés, qui serviront de base à la planification et à la mise en œuvre d'activités sur les questions de genre.

Normes minimales d'intégration des questions de genre		2020	2021	Synthèse biennale des résultats
7	Une analyse de la problématique du genre est incorporée dans la formulation de tous les programmes et projets de terrain et les questions de genre sont prises en compte lors de l'approbation et de l'exécution des projets.	Norme appliquée	Norme appliquée	Les règles fixées dans le cycle de projet de la FAO permettent de suivre la prise en compte des questions de genre dans la formulation des programmes et des projets ainsi que la mise en œuvre des activités correspondantes. En 2021, ces règles ont été renforcées afin d'améliorer la formulation des programmes et des projets ainsi que la transparence en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre des activités relatives aux questions de genre. D'après les marqueurs de l'égalité des genres, 90 pour cent, en moyenne, des projets menés pendant l'exercice biennal comportaient une analyse de l'égalité des genres. Le système de notation utilisé pour les rapports de fin de projet a permis d'établir que 84,5 pour cent des projets, en moyenne, obtenaient un résultat élevé en matière d'égalité des genres.
8	Les examens et évaluations des programmes intègrent pleinement l'analyse de situation en matière d'égalité des genres et rendent compte de l'impact du sujet traité sous l'angle du genre.	Norme appliquée	Norme appliquée	Conformément aux directives du Bureau de l'évaluation relatives à l'évaluation de la prise en compte des questions de genre, plus de 95 pour cent de toutes les évaluations menées pendant l'exercice biennal comportaient un volet consacré à l'égalité des genres et contenaient une section portant expressément sur le sujet, dans le cadre d'une analyse de la formulation, de la gestion et des résultats de l'initiative considérée. En moyenne, 90 pour cent des rapports d'évaluation étaient jugés bons ou excellents pour ce qui était d'évaluer l'intégration des questions de genre et environ 85 pour cent contenaient des recommandations sur le sujet qui se fondaient sur leurs conclusions.
9	Un programme obligatoire de renforcement des capacités d'intégration des questions de genre est créé et mis en œuvre pour tous les cadres et les directeurs.	Norme appliquée	Norme appliquée	La FAO met chaque année en œuvre une stratégie de renforcement des capacités d'intégration des questions de genre et propose toute une gamme de formations en la matière à son personnel. Pendant l'exercice biennal, l'Organisation a mis en ligne un nouveau cours obligatoire sur l'égalité des genres dans les travaux de la FAO, lequel a été suivi par 2 855 employés. Par ailleurs, 128 employés ont suivi d'autres cours en ligne sur les questions de genre qui étaient proposés sur la plateforme d'apprentissage interne, et plus de 130 ateliers, colloques et webinaires consacrés à l'égalité des genres se sont tenus au Siège et dans les bureaux décentralisés, ce qui représentait une augmentation considérable (88 en 2021 contre 43 en 2020).
10	Les compétences minimales en matière d'analyse des questions de genre, que tous les cadres et les directeurs sont tenus de posséder, sont fixées.	Norme appliquée	Norme appliquée	Le Cadre de compétences intégré de la FAO tient compte des questions de genre au titre du «respect de chacun», valeur fondamentale de l'Organisation, et les candidatures de femmes qui possèdent les qualifications requises sont encouragées dans tous les avis de vacance de poste du cadre organique. Suivant leurs besoins, les divisions qui recrutent peuvent mettre l'accent dans ces avis sur l'expérience ou sur les qualifications requises dans le domaine de l'égalité des genres. En moyenne, 23 pour cent des avis de vacance publiés en 2020 et 12,5 pour cent de ceux parus en 2021 demandaient une expérience ou une connaissance de la problématique du genre et/ou prévoyaient des responsabilités dans ce domaine.

Normes minimales d'intégration des questions de genre		2020	2021	Synthèse biennale des résultats
11	Chaque unité technique instaure un processus de sélection relatif à l'égalité des genres qu'elle applique à l'ensemble de ses travaux normatifs, de ses programmes et de ses produits du savoir.	Norme appliquée	Norme appliquée	Chaque année, les référents pour les questions de genre doivent répondre à une enquête dans laquelle ils indiquent dans quelle mesure ils contribuent à la réalisation d'activités liées aux questions de genre au sein de leur unité. En 2020 et en 2021, plus de 85 pour cent des référents ont indiqué qu'ils y participaient directement. En outre, la moitié de ceux-ci ont signalé qu'il s'agissait d'une participation régulière.
12	Une évaluation de la contribution à la réalisation des objectifs en matière d'égalité des genres fait partie intégrante du Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS) des fonctionnaires de la FAO.	Norme appliquée	Norme appliquée	La FAO a poursuivi ses efforts pour faire en sorte qu'un plus grand nombre d'objectifs en matière d'égalité des genres soient intégrés dans le PEMS de différentes catégories de personnel. Au cours de l'exercice biennal, de nouveaux indicateurs obligatoires en rapport avec les questions de genre ont été introduits dans le PEMS, au titre de l'objectif d'encadrement incombant à tous les responsables, ce qui a ouvert la voie à une communication d'informations plus cohérente et à des responsabilités renforcées dans ce domaine. Les objectifs liés aux questions de genre qui figurent dans le PEMS ont été atteints à plus de 90 pour cent, contre 65 pour cent lors de l'exercice biennal précédent.
13	Les ressources humaines et financières et les résultats opérationnels et normatifs relatifs à l'égalité des genres, au Siège comme au niveau national, sont systématiquement suivis et communiqués aux organes directeurs de la FAO et au système des Nations Unies.	Norme appliquée	Norme appliquée	Le cadre de suivi institutionnel permet de suivre les résultats relatifs à l'égalité des genres et de les communiquer aux Membres par l'intermédiaire de l'examen à mi-parcours et du rapport sur l'exécution du Programme. Ces rapports de l'Organisation comprennent aussi des informations actualisées sur l'allocation de ressources financières aux questions d'égalité des genres. La FAO met également en œuvre un plan d'action pour la parité femmes-hommes au sein de son personnel et fait régulièrement rapport aux organes directeurs sur la situation.
14	Aux niveaux des pays et des régions, 30 pour cent du budget et des travaux opérationnels de la FAO sont consacrés à des interventions visant spécifiquement les femmes.	Norme pas encore appliquée	Norme pas encore appliquée	D'après les marqueurs de l'égalité des genres, en 2020 et 2021 respectivement, 52 et 57 pour cent des projets de la FAO approuvés incluaient systématiquement la dimension de genre, même lorsque l'égalité des genres n'en était pas l'objectif principal. La part des projets promouvant l'égalité des genres en tant qu'objectif principal est passée de 6 à 10 pour cent. Cette norme n'est pas encore appliquée car la FAO n'a pas fini d'établir le budget affecté aux questions de genre pour chaque intervention.
15	La part du portefeuille du Programme de coopération technique (PCT) affectée aux programmes et projets relatifs à l'égalité des genres passe de 9 à 30 pour cent.	Norme appliquée	Norme appliquée	Le PCT permet à la FAO de mettre son savoir-faire et ses connaissances techniques à la disposition des Membres qui en font la demande, aux frais de l'Organisation. Au cours de l'exercice biennal, plus de la moitié des projets du PCT approuvés (348 et 328 en 2020 et 2021, respectivement) ont contribué à l'égalité des genres.

Indicateur 6.3.B – Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP)

4. Cet indicateur permet d'évaluer les résultats de la FAO à l'aune des normes ONU-SWAP qui visent à accélérer l'intégration systématique de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans toutes les fonctions institutionnelles des entités du système des Nations Unies. Un plan d'action actualisé (ONU-SWAP 2.0) a été lancé en 2018 pour la période 2018-2023. L'ONU-SWAP 2.0 élargit le champ d'application des indicateurs de performance en les alignant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En 2020, des questions ont été ajoutées à chaque indicateur de performance afin d'assurer un suivi

des effets de la crise de la covid-19 et des mesures prises pour y faire face sur les plans de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

5. La version 2.0 de l'ONU-SWAP compte 17 indicateurs de performance, mais le troisième d'entre eux ne s'applique pas à la FAO. En 2020 et 2021, comme on peut le voir au *tableau 2,* la FAO a atteint ou dépassé les cibles fixées au titre de 15 des 16 indicateurs de performance applicables. Plus particulièrement, pour la première fois depuis 2018, elle a dépassé les attentes quant à l'indicateur 8, qui concerne la gestion des résultats tenant compte des questions de genre. Elle y est parvenue grâce à la création d'un système qui honore l'excellence en faisant de la diversité, de l'inclusion et de l'égalité des genres au travail des critères d'attribution des prix de reconnaissance du mérite à des membres du personnel. En ce qui concerne l'indicateur de performance 12, l'objectif de l'Organisation est d'atteindre la parité femmes-hommes d'ici à 2022 pour les postes du cadre organique et d'ici à 2024 pour les postes de haut rang.

6. La FAO a redoublé d'efforts pour faire en sorte que les questions de genre soient pleinement intégrées dans sa communication et ses produits du savoir et, dans le contexte de la pandémie de covid-19, elle a renforcé les capacités du personnel s'agissant d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes tenant compte de la problématique du genre. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) a félicité la FAO de ces réalisations dans sa lettre annuelle (datée du 14 juillet 2021).

Tableau 2: Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP) – notations obtenues par la FAO par indicateur de performance (IP)*

IP	Titre	2020	2021
1	Résultats au regard des ODD relatifs à l'égalité des genres intégrés dans la planification stratégique	**atteint**	**atteint**
2	Communication des résultats obtenus au regard des ODD relatifs à l'égalité des genres	**dépassé**	**dépassé**
3	Résultats au regard des ODD relatifs à l'égalité des genres inscrits dans les programmes (non pris en compte au titre de l'IP 1)	**sans objet**	**sans objet**
4	Évaluation	**dépassé**	**dépassé**
5	Vérification	**dépassé**	**dépassé**
6	Politiques	**atteint**	**atteint**
7	Rôle de chef de file	**atteint**	**atteint**
8	Gestion des résultats tenant compte de l'égalité des genres	**atteint**	**dépassé**
9	Suivi des ressources financières	**atteint**	**atteint**
10	Allocation des ressources financières	**atteint**	**atteint**
11	Structure consacrée aux questions d'égalité des genres	**dépassé**	**dépassé**
12	Représentation égale des femmes	**en vue**	**en vue**
13	Culture institutionnelle	**atteint**	**atteint**
14	Évaluation des capacités	**dépassé**	**dépassé**
15	Renforcement des capacités	**atteint**	**atteint**
16	Connaissances et communication	**dépassé**	**dépassé**
17	Cohérence	**atteint**	**atteint**

** Conformément au calendrier fixé pour la présentation des rapports ONU-SWAP au Conseil économique et social des Nations Unies, les notations doivent être confirmées en juillet 2022.*